

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 73 (1959)

Heft: 4

Rubrik: Miscellanea

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Miscellanea

Le blason saxon dans les armoiries royales de Belgique (1832-1921). — Une disposition, actuellement tombée en désuétude, de l'arrêté royal du 13 juillet 1880, réglant les armoiries de la Maison Royale de Belgique, spécifiait que le lion de l'écu royal portait sur l'épaule un écusson *burelé d'or et de sable de dix pièces au crancelin de sinople brochant en bande*¹⁾. Cet écusson rappelait que la dynastie belge est issue de la Maison ducale de Saxe-Cobourg, qui descend d'Ernest de Wettin, fils aîné de Frédéric le Belliqueux, margrave de Misnie, landgrave de Thuringe, électeur de Saxe.

Le blason burelé est, à l'origine, celui des comtes de Ballenstädt; le crancelin, ou couronne de rue, fut introduit en 1212 par les cadets de la Maison d'Ascanie, titulaires de l'électorat de Saxe jusqu'en 1423. Les Wettin adoptèrent ce blason en 1425 comme symbole de leur nouvelle dignité électorale, cependant que les Ascaniens, de leur côté, le conservaient pour leurs modestes possessions subsistantes d'Anhalt.

Le nombre des burelles, de six à dix, et l'ordre des émaux ne paraissent pas avoir été bien fixés avant le début du 19^e siècle. A la fin du 18^e, les armoriaux allemands donnent en général *burelé or sur sable de dix pièces*, ce qui est sans doute la forme originale de ce blason; toutes les branches albertines et ernestines de Saxe portent cette disposition. Toutefois, lorsque les armoiries du nouveau royaume de Saxe ont été déterminées le 29 décembre 1806, il fut stipulé *sable sur or*, blasonnement imité ensuite par les duchés de la branche ernestine. La province prussienne de Saxe, constituée en janvier 1817, porta d'abord *sable sur or*, disposition qui fut inversée en 1864 pour mieux marquer la distinction avec le royaume adjacent. D'autre part, le crancelin est habituellement figuré en courbe, sauf en Saxe royale et en Saxe-Weimar où il est souvent rectiligne; ce détail ne constitue cependant pas une différenciation entre les pays saxons.

Avant 1806, les princes de toutes les branches de la Maison de Saxe portent donc, sur les multiples quartiers de leur blason, le *burelé d'or et de sable de dix pièces*. Parmi eux, le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Saalfeld (fils cadet du duc François) qui sera le premier roi des Belges. Devenu citoyen britannique en 1816, lors de son mariage avec la princesse Charlotte de Grande-Bretagne, le prince Léopold conserva ses armes personnelles, qu'il fut autorisé, le 7 avril 1818, à écarteler avec celles du Royaume-Uni brisées d'un lambel à cinq pendants d'argent chargé d'une rose de gueules. Très tôt, il remplaça le grand échiquier saxon par le simple burelé aux 2^e et 3^e quartiers de son blason²⁾, et après son accession au trône de Belgique, plus précisément à partir de 1834, il chargea le tout d'un écusson *de sable au lion d'or armé et lampassé de gueules*, qui est de Belgique. Ce blason resta en usage une douzaine d'années.

Dès 1839, le roi fit usage concurremment de l'écu de Belgique chargé de l'écartelé Grande-Bretagne/Saxe, où le burelé se transforme en *8 pièces de sable sur or*. Cette forme du burelé se trouve en 1850 encore, sur l'obit de la reine Louise-Marie, où apparaît pour la dernière fois l'écartelé chargé de Belgique.

En 1856 sont créés les blasons des fils du roi. On trouve d'abord pour le duc de Brabant, parti de Belgique et de Saxe, *burelé sable sur or au crancelin d'or*³⁾! Puis, quelques mois plus tard, Brabant (= Belgique) pour le prince Léopold, et Flandre pour le prince Philippe, tous deux chargés de l'écartelé Grande-Bretagne/Saxe au *burelé sable sur or de dix pièces*. Le même écusson se retrouve deux ans plus tard sur le pavillon royal de la Marine déterminé par l'arrêté du 15 juin 1858⁴⁾. On constate donc que le Palais se conforme, à cette époque, au blasonnement en usage en Saxe même.

Léopold II conserva l'écartelé sur le tout pendant les quinze premières années de son règne, ainsi que son frère d'ailleurs. Le burelé saxon passe indifféremment d'or sur sable à

¹⁾ Cfr. également HARMIGNIES, R., « Héraldique de la Maison Royale de Belgique » in *Recueil V de l'Office Généalogique et Héraldique de Belgique* (1956), p. 81, et *Recueil VI* (1957) p. 66.

²⁾ En 1840, la Reine Victoria concéda à son époux, le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, un blason calqué sur celui de Léopold I^{er}; dès lors, ce prince et ses descendants portèrent le burelé or sur sable comme princes anglais, et sablé sur or comme ducs saxons!

³⁾ Voir les armoiries peintes dans le registre de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement en l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, à l'occasion de l'admission de la duchesse de Brabant dans ladite confrérie le 21 janvier 1856.

⁴⁾ L'unique exemplaire de ce pavillon royal est conservé au Musée Royal de l'Armée à Bruxelles. L'arrêté dit simplement « Saxe » sans décrire le burelé.

sable sur or, de dix à huit pièces, voire même de huit au 2^e quartier et sept au 3^e 1). En 1880, le roi confia au Conseil Héraldique le soin de fixer définitivement les armoiries royales belges. Se référant aux documents anciens, le Conseil conclut d'une part que les membres de la Maison Royale ne pouvaient pas porter les quartiers britanniques personnels à feu Léopold I^{er}, et d'autre part que le burelé saxon devait se décrire *d'or sur sable de dix pièces*. Il n'y avait donc pas lieu de se préoccuper des modifications intervenues entre temps en Saxe, puisque notre premier souverain lui-même n'avait jamais utilisé le nouveau blason saxon 2).

La description officielle de l'écusson de Saxe dans l'arrêté du 13 juillet 1880 n'empêcha cependant pas les représentations fantaisistes de se poursuivre jusque dans les emblèmes officiels en Belgique, et au Congo après 1886, où l'on vit même l'écusson *d'or à quatre burelles de sable à la bande de sinople brochant* 3)!

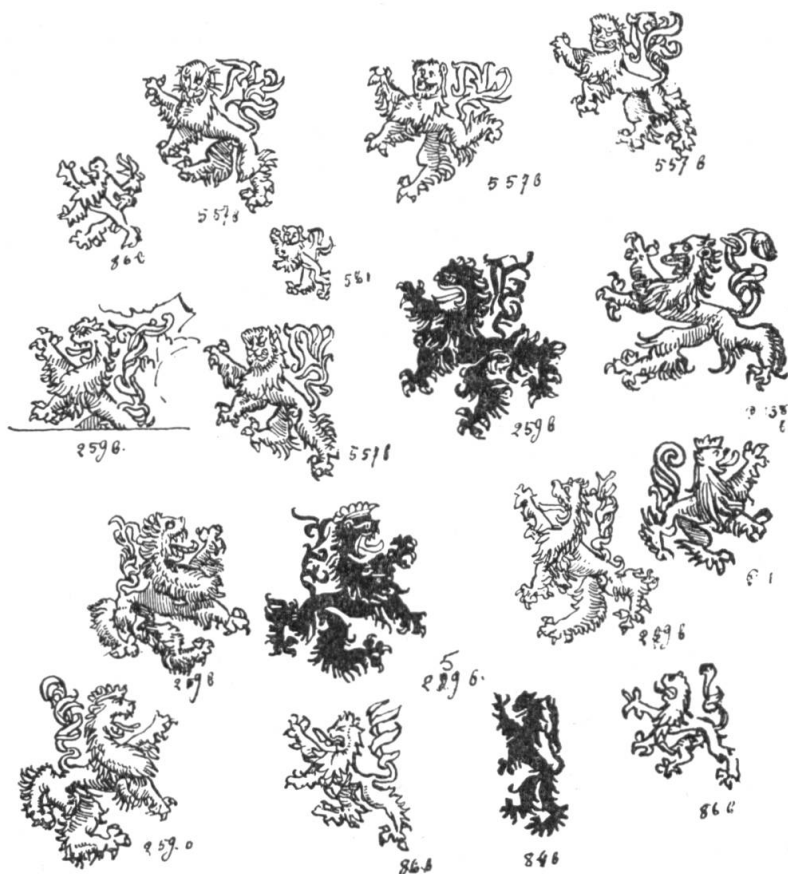
L'écusson saxon figura dans le blason royal de Belgique jusqu'après la première guerre mondiale. Il disparut à cette époque, en même temps que l'usage des titres de duc de Saxe et de prince de Saxe-Cobourg-Gotha dans les actes concernant la Dynastie belge. Aucun texte n'a expressément confirmé cette modification; toutefois l'arrêté royal du 21 juillet 1921, qui a déterminé le nouveau pavillon royal de la Marine, n'a plus fait mention de l'écusson saxon dans la description du blason royal.

A l'heure actuelle, cet écusson ne se retrouve plus que dans les armoiries du Congo Belge, qui portent en abîme, depuis 1886, le blason personnel du Roi-Souverain Léopold II et non, comme on le croit généralement, le blason du royaume 4). *Roger Harmignies, Bruxelles.*

Heraldische Löwen in der Schweizer Chronik des Johannes Stumpf. — Stumpfs berühmtes Holzschnittwerk, das 1548 erstmals erschien, sodann bis 1587 und 1606 weiter-

geführt wurde, ist nicht nur eine unerschöpfliche Quelle für den Historiker, sondern auch für den Heraldiker. Finden sich doch in der Ausgabe 1606 mehr denn 1900 Wappen. An Schildfiguren begegnen uns an die 670 Löwen und wir sind überrascht, wie ausgezeichnet diese Wappentiere in allen Grössen und Formen dem jeweiligen Raum angepasst sind.

Dr. Robert Durrer sel., Nidwaldens origineller und geistvoller Staatsarchivar, dessen bedeutende geschichts- und kunstgeschichtliche Werke ihm weit über die Grenzen der Schweiz hinaus ehrende Anerkennung sicherten, war auch ein vorzüglicher Heraldiker und hervorragend tätiges Mitglied unserer Gesellschaft. Schon in jungen Jahren pflegte er Wappen, wo immer sie ihm begegneten, tadellos zu kopieren. In seinem heraldischen Nachlass finden sich auch vier Blätter mit 80 Zeichnungen barocker Löwen, die er aus Stumpf 1606 peinlich genau nachzeichnete und so 1886 als 23jähriger sich eine Mustersammlung zusammenstellte (Abb. 7). Die Zahlen und Buchstaben bezeichnen



die Blätter und Seiten, auf denen sie sich befinden. Auf Blatt 557 *b* begegnen wir vier Zähringer Löwen; 259 *b* sind Wappen der Ländereien des Herzogs Karl von Burgund entnommen, nämlich den Grafschaften Seeland, Flandern, Holland, Namur und dem Herzogtum Limburg. 84 *b* stammt aus dem Schild des Bischofs Konrad von Salzburg, Herzog von Österreich, 86 *b* aus dem Wappen des Herzogs Welf von Kärnten und, ganz unten rechts, des Bischofs Konrad von Konstanz.

Am 14. Mai 1959 waren 25 Jahre verflossen seit Dr. Durrer das Zeitliche segnete. Der Historische Verein Nidwalden liess sich die Gelegenheit nicht entgehen, die vielen dankbaren Freunde des Verewigten zu einer besinnlichen Feier in den Bannersaal des Stanser Rathauses einzuladen. Es sprachen Prof. Dr. Jakob Wyrsh über den Nidwaldner und Stanser, Dr. P. Theophil Graf über den Historiker und Prof. Dr. Linus Birchler über den Künstler und Kunsthistoriker. In der willkommenen Gedenkschrift finden wir Durrers Arbeiten über das Wappen Unterwaldens und über die Schilde seiner Gemeinden, die 1905 und 1917 in unserem AHS erschienen sind, jetzt aber vielen Wappenfreunden, zumal in der Innerschweiz, kaum mehr zugänglich waren. Der Vorstand unserer Gesellschaft gestattete bereitwillig den Nachdruck und stellte auch die Klischees zur Verfügung.

P. Plazidus Hartmann.

L'emblème de l'Institut Portugais d'Héraldique. — L'emblème de l'Institut Portugais d'Héraldique (Instituto Português de Heraldica), nouveau membre affilié dès cette année à cette revue, a probablement intrigué maint lecteur. La colombe, en effet, n'est pas un meuble héraldique aussi fréquent que les emblèmes portés par les autres sociétés associées. Donnons donc deux mots d'explication. Cet insigne a été choisi pour rendre hommage et rappeler le souvenir de deux hérauts d'armes, Antonio Rodriguez et Martim Vaz, envoyés par le roi Manuel I dans les Cours d'Europe Centrale dans les premières années du XVI^e siècle pour se perfectionner dans l'art du blason. Le premier est devenu Roi d'Armes et Principal, le second Roi d'Armes Algarve. L'empereur Charles Quint a concédé des armes à chacun d'eux, à savoir, au premier: *parti de sable à la demi-aigle d'or mouvant du trait du parti, et d'argent à la fasce de gueules accompagnée de deux colombes de pourpre*, et au deuxième: *parti d'or à la demi-aigle de gueules mouvante du trait du parti, et d'azur à trois colombes d'argent mises en pal*. Les colombes indiquent ici la mission pacifique de ces officiers.

L'Institut Portugais d'Héraldique, en tant que successeur de l'ancien Collège des Rois d'Armes du Portugal, s'est fait un devoir de rappeler, en choisissant cet emblème, figure caractéristique de leurs armes, aussi bien la personnalité de deux des plus anciens et savant hérauts du pays que leur mission en Europe.

Marquis de São Payo.

Un blason d'origine peu fréquente. — Une promenade dans le pittoresque village de Rarogne en Valais est une source de joie pour l'archéologue, l'historien et l'héraldiste. De vieilles demeures, plus ou moins délabrées, s'épaulent le long du Stalden, rampe qui mène à la colline rocheuse que couronnent la cure, l'église et la tour des Majors. Leurs portes arrondies, garnies de lourdes serrures décoratives, sont souvent surmontées des armoiries de leur ancien propriétaire. La plus connue, la plus popularisée par l'image, est le Maxenhaus¹⁾, édifice flanqué d'un portique méridional de deux étages dont l'inférieur a été partiellement comblé par les alluvions du Bietschi. Au rez-de-chaussée, une porte cintrée dont on ne voit plus que la voûte émergeant des graviers du ruisseau porte la date de 1547 suivie de la marque des Stalder (un M sommé d'une croix). Au-dessus de l'entrée postérieure de la maison une pierre sculptée datée de 1628 est encadrée dans le mur (fig. 8). Elle est ornée d'un écu chargé de trois tourteaux en pal et d'un naïf cep de vigne. Il s'agit des armes d'un membre de la famille Zumoberhaus ou Oberhaus (probablement Christian, maire de Rarogne en 1626), originaire de Bürchen et allié à une Maxen. N'ayant pas d'armes propres, ce personnage s'est créé un blason en unissant les emblèmes de ses ancienne et nouvelle communes, Bürchen qui a trois tourteaux et Rarogne, un cep de vigne (habituellement fruité de deux grappes de raisin). Ses descendants conservèrent les trois tourteaux qu'ils inscrivent dans un triangle.

Olivier Clottu.

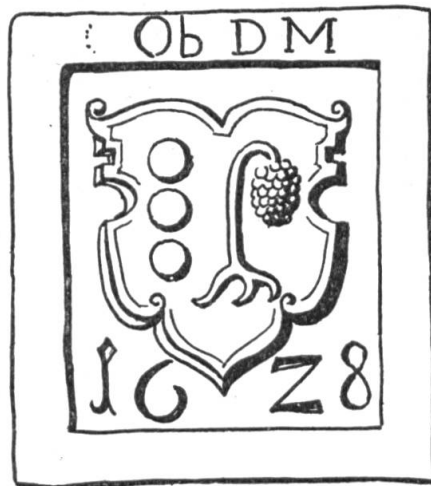


Fig. 8. Armoiries Oberhaus.

¹⁾ Sur le Maxenhaus, cf. Vallesia, t. XI, p. 94.

Les armes de Bretagne. — Il est difficile de laisser passer ce qu'affirme M. Robert Louis dans *AH*, 1959, 2-3, p. 28. Pierre de Dreux était fils cadet de Robert II comte de Dreux et de Braine. Il portait « échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules » comme son père, mais avec pour brisure un franc-quartier d'hermine. Ce franc-quartier se trouve sur un sceau de 1200 qui est au British Museum (sc. équestre et contresceau, n° 19443) et un autre de 1212/3 (selon le style) qui se trouve aux Archives nationales. Sur les deux, antérieurs à son mariage, il n'est qualifié que fils du comte de Dreux et de Braine. On verra qu'en 1200 la bordure est bien visible et elle est recouverte, évidemment, par le franc-quartier. Au même moment son cousin Alexandre de Bourgogne, seigneur de Montagu († 1205) qui, en 1193, portait un rais d'escarboucle sur son écu du sceau équestre, changera d'armes pour prendre le « bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules » de son père, le duc Hugues III, avec comme brisure le franc-quartier d'hermine (Petit l'affirme dans son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. 8). Sa descendance portera les armes de Bourgogne au franc-quartier d'hermine, à travers les branches de Montagu, Somberton et Couches (cf. *Héraldique capétienne*, t. 3). Alexandre, comme Pierre de Dreux, était un fils cadet.

Lors de son mariage avec Alix, comtesse de Bretagne, Pierre Mauclerc ne changera pas d'armes, ni même quand il redeviendra lors du « règne » de son fils aîné, le simple chevalier de Braine (cf. sceaux). La comtesse, comme son comté, n'avait pas de signes héraldiques. La chose est amplement démontrée par les sceaux, les monnaies, les textes, etc... On verra là-dessus les travaux du XVIII^e siècle et plus près de nous ceux de la Nicollière-Téjéiro. A Chartres les vitraux du transept sud montrent que la comtesse Alix ne porte que les armes de son époux, de même que ses enfants.

Le comte Jean II devint duc et pair de France par lettres patentes de septembre 1297. Les monuments montrent qu'il ne changea pas d'armes. C'est le duc Jean III, mort sans enfant, qui prit enfin « d'hermine plain », voulant sans doute se débarrasser d'un échiqueté qui ne montrait que trop qu'il n'était qu'un cadet chez les Dreux. De plus il ne pouvait souffrir sa belle-mère Yolande de Dreux (seconde épouse de son père le duc Arthur II), au point qu'il voudra que la succession de Bretagne passa à une nièce et non pas au fils de Yolande, Jean de Bretagne, comte de Montfort (l'Amaury), qui était son demi-frère homonyme. L'échiqueté ne devait que trop lui rappeler cette belle-mère!

Cet écu « d'hermine plain » apparaît dès 1316 (contresceau appendu à une obligation de 300 livres, souscrite par le duc envers le sieur d'Avaugour) et 1318 (aux archives du Morbihan). Un simple coup d'œil aux *Origines de l'héraldique capétienne* (dans le Recueil du congrès de Madrid) aurait évité quelques lignes erronées.

Hervé Pinoteau.

A propos de la médaille frappée à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez en 1869. — L'intéressante description donnée par M. Ad. Decollogny de cette médaille fort internationale appelle certaines remarques, dont l'auteur ne nous tiendra pas rigueur, espérons-nous!

EMPIRE FRANÇAIS: L'aigle est essorante et contournée, elle empiète un foudre d'or.

ÉGYPTE: En fait l'écu figurant sur la médaille est celui de l'Empire Ottoman, et non de la vice-royauté d'Égypte; celle-ci portait trois croissants posés 2 et 1.

RUSSIE: L'écusson au St-Georges est de gueules, le St-Georges d'argent, le dragon de sable, le tout sur une terrasse de sinople.

AUTRICHE: Le lion de Habsbourg est armé et lampassé d'azur; au quartier Lorraine, on donne d'habitude des alérions et non des aiglettes.

GRANDE-BRETAGNE: Les léopards d'Angleterre sont armés et lampassés d'azur, comme le lion d'Écosse; la harpe d'Irlande est d'or cordée d'argent.

ÉTATS-UNIS: Les étoiles du chef sont une fantaisie du graveur!

PAYS-BAS: Ce blason doit se lire d'azur billeté d'or au lion du même, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, tenant de la dextre un glaive d'argent garni d'or et de la senestre un faisceau de sept flèches d'argent à pointes d'or liées d'un ruban d'or.

BELGIQUE: Le lion est armé et lampassé de gueules.

DANEMARK: Les lions de Slesvig sont léopardés et posés l'un sur l'autre; les quartiers Féroë et Groenland formaient un coupé, le bélier en chef et l'ours en pointe; le cygne de Stomarn est d'argent colleté...; la tête de cheval de Lauenbourg est d'argent et non d'or; ce n'est pas Lauenbourg qui a remplacé le quartier Norvège, mais bien les lions de Slesvig; la croix de Delmenhorst a le pied fiché; les Maisons d'Oldenbourg et de Glucksbourg sont deux rameaux de l'ancienne Maison de Holstein; la branche régnante est plus exactement de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

SUÈDE-NORVÈGE: En fait cet écu est inversé sur la médaille, il faut Suède à dextre et Norvège à senestre; le lion de Norvège est d'or et couronné, la hache d'argent emmanchée d'or.

R. Harmignies, Bruxelles.

Le symbole du jumelage des communes. —

Notre collaborateur, M. Robert Louis, dessinateur héraldiste des Services officiels français, propose dans la revue « Départements et Communes », (bulletin de juin 1959), que les armoiries associées des villes jumelées qui décorent soit les documents établis pour célébrer ces unions, soit les opuscules historiques publiés à cette occasion, soient liées d'un lac d'amour et timbrées d'une couronne murale commune. Il a créé dans cet esprit des compositions d'une sobre élégance. Nous reproduisons ici celle qui consacre le jumelage des villes de Frankenthal au Palatinat et de Colombes dans le département de la Seine (fig. 9).



Fig. 9. Armes jumelées de Frankenthal et Colombes.

O. C.

Bibliographie

Staatsarchivrat Dr. EBERHARD GOENNER. **Wappenbuch des Landkreises Sigmaringen**. Veröffentlichungen der Staatlichen Archivverwaltung Baden-Württemberg, Heft 4. W. Kohlhammer, Stuttgart 1958. 64 Seiten.

Verfasser meint im Vorwort, die heute zu beobachtende Wappenfreudigkeit der Gemeinden ergäbe sich aus der Erweiterung ihrer Selbständigkeit. Ob es sich aber nicht zum Teil auch um eine Mode handeln könnte, angefacht durch die Wappenwerke von Otto Hupp und Schweizer Heraldikern und durch die örtlichen Archivare? Die Erklärungen einiger heraldischer Ausdrücke auf Seite 9 werden dem Laien zugutekommen; nur « hervorbrechend » bedeutet nicht, dass nur das « obere Drittel » einer Figur sichtbar sei. Das Buch führt sich diesbezüglich auch gleich beim ersten Wappen selber ad absurdum, in dem der « hervorbrechende Schwanenhals » richtig vom Rumpfansatz an, also vollständig und keineswegs gedrittelt, dargestellt ist. Ungefähr 85% der 75 Wappen mussten ab 1947 neu geschaffen werden. Dabei hat ein interessantes Prinzip Platz gegriffen. Man hat eine grosse Anzahl der Schilde geteilt oder gespalten und in das untere, bzw. hintere, Feld das alte Wappen desjenigen Herrschaftsgebietes gestellt, dem der Ort in früheren Jahrhunderten zugehörte. Damit kommt z. B. der goldene Hirsch von Sigmaringen 18 Mal, der rot-weiss geschachte Balken zweier Zisterzienserstifte gar 22 Mal vor. Warum übrigens gerade dieser Schrägbalken im Gegensatz zu den sonstigen in das hintere Feld der gespaltenen Schilde gesetzten Herrschaftswappen stets vorne zu stehen kommt, ist nicht einzusehen. Nett erdacht sind die redenden Wappen von Inneringen (zwei ineinander verschlungene Ringe, bereits 1799) und Kettenacker (eine Pflugschar, umgeben von einer Kette). Der Wellenschnitt von Beuron weist auf die Lage an der Donau, das halbe Rad von Vilsingen auf 1880 dort gefundene Reste eines Wagens aus der Eisenzeit. Diese Beispiele zeigen, wie verständnisvoll die Gestaltung der Wappen erfolgt ist. Immanuel Knayer aus Stuttgart ist eine zu bejahende Stilisierung der Wappen zu verdanken. Nur Bär und Löwen sind weniger gelungen und bei den Flügeln gehen einem die Saxen ab. Der Pflug von Feldhausen ist sehr gefällig. Alle Gegenden, in denen das kommunale Wappenwesen noch nicht so gut bestellt ist, müssen den Kreis Sigmaringen wegen seiner diesbezüglichen Ordnung wie auch wegen der schönen, die farbigen Wappen ausgezeichnet wiedergebenden Publikation beneiden.

H. Jäger-Sunstenau (Wien)

GASTON SAFFROY: **Bibliographie des Almanachs et Annuaires** administratifs, ecclésiastiques et militaires français de l'ancien régime et des **Almanachs et Annuaires généalogiques et nobiliaires** du XVI^e siècle à nos jours.

Dans l'esprit de trop d'amateurs, qui pour cela se croient généalogistes, leur travail se réduit à un rapiéçage de morceaux tirés d'auteurs estimables mais anciens, tels Anselme, ou Moreri, ou décriés comme La Chesnaye des Bois ou Magny. Le discrédit de la généalogie, ainsi comprise, n'est donc pas immérité.

Trop rares sont ceux qui s'astreignent à recourir aux sources, travail ingrat, mais sans lequel la généalogie ne saurait prétendre à l'honneur d'être une science auxiliaire de l'histoire.

Un savant élève de Fustel de Coulanges a montré tout ce qu'on pouvait tirer de la lecture du Bottin; de même le professeur O. Martin, étudiant le droit public de l'ancien Régime,